

Date d'envoi de la convocation : 3 Juin 2011

Transmis en Sous-Préfecture au titre du contrôle de
légalité le : 20 Juin 2011

Présidence de : M. Alain SUGUENOT

Présents en tant que Vice-Présidents :

M. Jean-Claude ANDRE,
M. Jean-Luc BECQUET,
M. Emmanuel BICHOT,
M. Gérard BOULA,
M. Jean-François CHAMPION,
M. Xavier COSTE,
M. Bernard GLANTENAY,
M. Sylvain JACOB,
M. Jean-Claude MONNIER,
M. Michel PICARD,
M. Jean-Pierre REBOURGEON,
M. Jean-Paul ROY,
M. Denis THOMAS,
M. Henri TUDELA.

Présents en tant que Membres du Bureau :

M. Pierre BROUANT,
M. Jean FRANCONY,
M. Christian POULLEAU,
M. Aimé VUITTENEZ.

Ont donné pouvoir :

M. Pierre BARBIERY	à	M. SUGUENOT,
M. François PIFFAUT	à	M. CHAMPION,
M. Michel QUINET	à	M. BECQUET.

Absents-excusés :

DELIBERATION N° BU/11/134

APPROBATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE BLIGNY LES BEAUNE

M. COSTE rapporteur, rappelle que le projet de zonage de la commune de BLIGNY-les-BEAUNE a été arrêté par délibération du Conseil de Communauté du 7 octobre 2010. Celui-ci préconisait un assainissement collectif sur la quasi-totalité du village.

L'enquête publique s'est déroulée du 7 mars au 6 avril 2011. Le dossier technique et le dossier administratif, ainsi qu'un registre d'enquête publique ont été déposés à la mairie ainsi qu'au siège de la Communauté d'Agglomération.

Dans ses conclusions datées du 29 avril 2011, le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable sur ce zonage d'assainissement, tel qu'il a été soumis à l'enquête publique.

Les constructions nouvelles ou réhabilitées devront être équipées de systèmes d'assainissement conformes à la réglementation en vigueur.

Conformément au Code de l'Urbanisme, un affichage en mairie et au siège de la Communauté d'Agglomération aura lieu durant un mois et une publication sera faite dans deux journaux diffusés dans le département.

Le plan de zonage d'assainissement approuvé sera tenu à la disposition du public à la mairie de BLIGNY-les-BEAUNE et au siège de la Communauté d'Agglomération et devra être annexé au PLU de la commune en cours de révision.

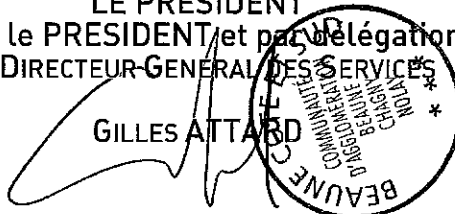
**LE BUREAU DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

- approuve le plan de zonage d'assainissement de la Commune de BLIGNY-les-BEAUNE tel qu'il a été présenté à l'enquête publique, le contrôle de bon fonctionnement des assainissements non collectifs devant intervenir avant le 31 décembre 2012,
- autorise le Président à signer tous les actes rendant exécutoire le zonage d'assainissement.
- autorise le Président à signer tout document contractuel à intervenir et à solliciter les aides auprès des collectivités et organismes subventionneurs.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT
pour le PRESIDENT et par déléguation
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

GILLES ATTARD



Accusé de réception

Nom de l'entité publique	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE, COTE ET SUD
Numéro de l'acte	BU_11_134
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	8.8.2 - Eau, assainissement
Objet de l'acte	Approbation du zonage d'assainissement de la commune de BLIGNY les BEAUNE
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	021-200006682-20110609-BU_11_134-DE
Date de transmission de l'acte	20/06/2011
Date de réception de l'accuse de réception	20/06/2011